



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 7 avril 2022**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	Mme	Valérie Sella	présidente
	MM.	Enrico Castelli	vice-président
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Simona Korff, Line Müller, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab	
Conseillers municipaux	MM.	Boris Aellen, Nicolas Baltassat, Christophe Berthelet, José Burgos, Yannick Dupraz, Denis Jotterand, Stéphane Morand	
Personnel communal	Mme	Virginie Favre	comptable
Procès-verbaliste	Mme	Emmanuelle Maia	
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	MM.	Marc Jaquet	adjoint
		David-Peter Le	secrétaire Bureau du CM
	Mme	Caroline Desbiolles,	conseillère municipale
	MM.	Fabien Gillioz	conseiller municipal
	Michel Vazquez	secrétaire général	

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Présentation des comptes 2021
5. Rapports des commissions
6. Rapports des représentants au sein des commissions externes
7. Divers.

La **Présidente** ouvre la séance à 20h19 en annonçant les personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mars 2022

Simona Korff et **Coranda Pierrehumbert** proposent toutes deux des corrections, dont il est pris note.

Le procès-verbal ainsi corrigé est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

a) FC Saint-Paul

La **Présidente** donne lecture de la lettre du FC Saint-Paul du 29.3.2022, qui a été transmise par e-mail aux élus.

José Burgos rappelle qu'à l'heure actuelle, le FC Saint-Paul utilise à 15 %, pendant la période hivernale, les installations du CSR pour sa première équipe. Cet acquis, qui figure dans les statuts, n'était pas l'objet de son intervention citée dans la lettre du FC Saint-Paul. Il parlait plutôt de la volonté de venir à Rouelbeau, en lien avec le projet d'agrandissement. Le FC Saint-Paul souhaite conserver ce 15 % pour sa première équipe et obtenir le terrain synthétique. Le problème de cet hiver a été réglé, **José Burgos** a présenté ses plates excuses et au club, et à Marcel Goehring.

José Burgos souligne le fait que si le FC Saint-Paul conserve son terrain d'entraînement de la Capite, il ne souhaiterait pas plus que le 15 % au CSR (à voir s'il s'agit d'un 15 % de toutes les installations tout au long de l'année). Dans le cas où, en revanche, le FC Saint-Paul ne pourrait plus utiliser la Capite, il souhaiterait à ce moment-là, faute d'autre choix, que le projet du CSR aille de l'avant (réalisation d'un deuxième terrain synthétique) afin de bénéficier du 50 % des installations complètes du CSR.

Concernant la question de sa triple casquette, **José Burgos** est quelque peu peiné et fâché. Il a rejoint le groupement depuis 7-8 ans et, depuis le début, il pense qu'il y a quelque chose de bien à faire à Rouelbeau, comme la création du Team Rive Gauche (TRG). S'il a toujours cette volonté d'impulser, il a déjà vu des exemples de clubs qui ne s'entendaient pas lors du partage de mêmes installations, une situation qui est invivable. L'USM et le FC Saint-Paul pourraient très bien fonctionner de concert, pour autant que les deux clubs aient cette envie et cette volonté communes.

Cette lettre a beaucoup surpris l'Exécutif, relève **Coranda Pierrehumbert**. En effet, les propos qui figuraient dans le procès-verbal ont été sortis de leur contexte. Lorsque José Burgos a exposé la situation au Conseil municipal, il n'a à aucun moment été agressif ou jugeant, mais a relaté les faits de façon claire et factuelle. L'Exécutif, qui a suivi le processus, connaît l'historique de ce dossier et n'a aucun problème avec cette triple casquette. En effet, avec ses compétences, José Burgos est la bonne personne pour défendre le club et les intérêts de la commune de Meinier au CSR, à l'USM et dans ses autres représentations. José Burgos a toute la confiance de l'Exécutif qui le soutiendra de toute façon.

Sur une remarque de **Yannick Dupraz, le Maire** relève que les Exécutifs de Collonge-Bellerive et de Meinier étaient sur la même longueur d'onde, ces derniers mois, pour favoriser une collaboration politique et sportive, sachant qu'il y avait pas mal de convergences et d'intérêts communs pour que Collonge-Bellerive investisse 50 % d'actifs afin d'améliorer les

infrastructures du CSR. Une réunion avait été organisée avec le FC Saint-Paul et l'USM après le changement des différents comités.

Cela faisait des mois que les autorités meynites sollicitaient une telle rencontre afin d'instaurer ce dialogue, précise **Coranda Pierrehumbert**.

Collonge-Bellerive a petit à petit souhaité venir de manière plus massive au CSR, ajoute **le Maire**. Meinier est prête à partager le CSR si le FC Saint-Paul en a besoin, mais pas à n'importe quelles conditions. Il faudrait que le FC Saint-Paul signe avec Meinier une charte de bonne collaboration en acceptant de partager les espaces mis à disposition pour les deux clubs. Même si Collonge-Bellerive investit à un moment donné 50 % des actifs à Rouelbeau, cela ne signifiera pas que le FC Saint-Paul prendra 50 % du temps et des installations footballistiques de Meinier. Car l'USM a 21 équipes, le FC Saint-Paul en a 11 et dispose de surcroît du terrain de la Californie. Des discussions devront donc avoir lieu en bonne intelligence afin que les infrastructures mises à disposition puissent être suffisantes pour les deux clubs.

Malheureusement, lors de la séance ci-dessus évoquée, **le Maire** a plutôt ressenti des divergences. Le FC Saint-Paul aimerait rester à la Capite. L'USM, qui craint à terme d'être à court d'infrastructures, souhaiterait que les juniors du FC Saint-Paul rejoignent le TRG qui a été mis en place avec CoHerAn et Choulex. Cette solution permettrait de fusionner un certain nombre d'équipes pour diminuer le nombre de celles utilisant ces infrastructures. Il y a donc une divergence importante entre les deux clubs. L'USM aimerait faire un gros effort au niveau des juniors et du foot féminin avec le TRG, alors que le FC Saint-Paul souhaiterait conserver ses équipes juniors. La collision sur ces terrains serait importante, voire problématique, en termes d'utilisation et de temps.

Le Maire souligne encore la convergence au niveau des magistrats, les divergences de vue avec le FC Saint-Paul par rapport au TRG et les craintes, au niveau de l'USM, que les infrastructures soient insuffisantes pour les deux clubs. Or une fois les statuts votés et signés, les actifs transférés, il ne sera plus possible de revenir en arrière.

La lettre du FC Saint-Paul risque de susciter certaines réticences au sein du Conseil municipal au moment d'un éventuel vote pour modifier les statuts et transférer les actifs. La phrase figurant dans le procès-verbal du Conseil municipal n'avait, pour **le Maire**, aucune ambiguïté et n'était pas du tout polémique. Meinier a toujours été favorable à accueillir le FC Saint-Paul au CSR, pour autant qu'une charte de bonne collaboration entre les deux clubs soit signée.

José Burgos transmet quelques chiffres. La répartition de 85 %/15 % figure dans les statuts (pour les sociétés sportives et les personnes utilisant le CSR). L'USM, c'est 421 membres (dont 101 Collongeois) au 1.3.2022, y compris l'école de foot, 289 juniors (dont 90 Collongeois) de 5 à 20 ans. Ce que veulent les enfants, c'est jouer au football ; le reste n'a pas d'importance pour eux. L'USM souhaite leur offrir les meilleures installations possibles mais, pour cela, il ne doit pas y avoir de tensions. La seule manière d'avoir une bonne cohabitation, c'est de travailler ensemble et d'avoir un mouvement junior.

À la demande de **Yannick Dupraz**, qui déclare au passage soutenir les autorités meynites, **le Maire** précise que Collonge-Bellerive utilise les infrastructures et prend en charge 15 % des coûts de fonctionnement du CSR.

Christophe Berthelet, qui soutient à 100 % José Burgos et l'Exécutif, a peu apprécié la lettre du FC Saint-Paul. Il n'y a pas lieu de se fâcher avec la commune de Collonge-Bellerive, avec qui Meinier partage de nombreux intérêts, mais ce courrier était malvenu.

Enrico Castelli souscrit complètement aux propos de Coranda Pierrehumbert et soutient lui aussi José Burgos. Si l'on commence à reprocher aux élus leurs différentes casquettes,

beaucoup devraient démissionner. Lorsque l'on s'engage en politique, l'associatif ou le sportif sont presque inévitables. Ce n'est donc pas une bonne manière pour amener à une collaboration. Si ce qui est possible avec le FC Choulex, CoHerAn ou d'autres, pourquoi le FC Saint-Paul et l'USM n'y arriveraient-ils pas ? **Enrico Castelli** espère qu'il sera possible de travailler avec le FC Saint-Paul, surtout qu'un TRG a un réel intérêt sportif et fait sens pour les enfants, à l'échelle de cette région.

Sur une question de **Line Müller, José Burgos** explique que le TRG permet de rassembler par niveaux de catégories les jeunes qui veulent vraiment s'investir dans le foot et ceux qui veulent juste jouer pour le plaisir. Car il n'y avait aucun club dans la région capable d'accueillir les bons joueurs qui souhaitaient percer. Le TRG permet à tous de s'entraîner 2, 3 voire 4 fois par semaine. La proposition avait été faite au FC Saint-Paul de rejoindre le TRG pour les juniors et les filles, ce qui a été refusé.

Le Conseil municipal soutient les autorités et demande au Bureau du Conseil d'envoyer une réponse au FC Saint-Paul, de mettre en copie le Conseil administratif de Collonge-Bellerive et de demander la lecture du courrier à leur Conseil municipal, les propos évoqués dans la lettre ayant été sortis de leur contexte, utilisés d'une façon inadéquate et pouvant porter préjudice à une évolution positive dans le cadre d'un rapprochement au sein du CSR.

3. Communications de l'Exécutif

a) Maison Durisch

Le Maire annonce que la Commune a envoyé une lettre constructive aux propriétaires avec une proposition financière ferme. Les magistrats ont fait part de leur désir de rencontrer Mme Durisch afin de discuter des modalités pour un éventuel désassujettissement et autres possibilités en vue d'utiliser le mieux possible la parcelle en fonction des besoins de la Commune. Cette lettre n'a pas reçu de réponse à ce jour.

b) Toit de la nouvelle école

Il s'avère que l'énergie produite par les panneaux solaires installés sur le toit de la nouvelle école permet surtout, à l'heure actuelle, de faire fonctionner les PAC (pompes à chaleur). Une amélioration pourrait être apportée en couvrant de panneaux solaires tout le toit (coût Fr. 77'500.-) afin de produire plus d'électricité et de couvrir une partie de la consommation (éclairages) pendant certaines périodes, en revendant le surplus éventuel aux SIG. Cette installation pourrait être amortie sur 13 ans. Les questions d'indépendance énergétique étant de plus en plus d'actualité, consommer en partie une énergie locale ferait tout à fait sens. Cette dépense serait prise en charge par le crédit de construction (boni de 1 mio). Un devis ferme a été demandé à une entreprise afin d'aller rapidement de l'avant, celle-ci ayant le matériel à disposition.

c) MeiniBike

L'Exécutif avait accordé, en février 2022, l'utilisation des espaces publics (en principe sous le préau de l'école ou la tente de la salle communale) afin de donner des cours aux enfants – autour du vélo et de la trottinette – les mercredis de 17h à 19h et certains samedis matin. Or il s'avère que l'occupation du domaine public est plus importante qu'imaginé. Un planning d'utilisation de l'espace public sera demandé à MeiniBike et validé – ou pas – par l'Exécutif qui trouve intéressante, sur le principe, ce genre de proposition faite aux enfants de la commune.

d) Ukraine

Coranda Pierrehumbert fait un point de situation par rapport aux réfugiés ukrainiens. Les autorités ont régulièrement des séances avec Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat, et l'Hospice général. La situation change très rapidement, et les chiffres aussi. Thierry Apothéloz a annoncé une arrivée estimée d'au moins 15'000 réfugiés ukrainiens à Genève, soit environ 60 personnes/jour. Le canton dispose en tout de 1'000 à 1'200 lits disponibles. Un appel a été lancé à la population afin de trouver des familles d'accueil, certaines l'ayant déjà fait spontanément (environ 2'000 réfugiés ukrainiens seraient actuellement accueillis dans des familles).

Le canton a beaucoup insisté sur l'importance de l'inscription officielle des réfugiés. En effet, tant que les familles ne sont pas annoncées et recensées, elles n'ont pas accès au permis S, à l'assurance maladie de base, etc. **Coranda Pierrehumbert** encourage toutes les personnes qui auraient connaissance de réfugiés accueillis chez des particuliers de leur recommander d'aller s'annoncer.

Les coordonnées de la hotline Solidarité Ukraine (0800 900 995 / www.solidariteukraine.ch) ont été publiées dans un tous-ménages et sur le site Internet de la commune.

Toutes les communes ont été sollicitées afin de mettre à disposition logements, salles communales voire terrains pour l'installation de containers provisoires. La commune de Meinier n'a malheureusement pas d'appartement disponible, l'appartement collectif est déjà utilisé, ainsi que la salle communale, sachant que l'occupation prévue est d'un minimum de 3 mois (idéalement au moins jusqu'à juin).

José Burgos indique que l'USM et le TRG ont accueilli un premier enfant ukrainien, qui sont bien évidemment les bienvenus (cotisation, et peut-être aussi training de l'USM offerts). Les enfants seront intégrés dans les équipes au niveau des entraînements. **José Burgos** est à disposition pour tout contact.

Les enfants doivent passer par le DIP pour être intégrés à l'école, ajoute **Coranda Pierrehumbert**, avec des contrôles sanitaires préalables. La Commune n'a pas organisé de dispositif particulier, mais il y a eu des initiatives privées. L'Hospice général se trouve désormais confronté à des problèmes d'approvisionnement pour équiper les zones d'accueil.

Au 29.3.2022, 17'000 Ukrainiens se trouvaient en Suisse, précise **le Maire** en détaillant quelques chiffres. À terme, Genève pourrait en accueillir jusqu'à 15'000, mais ce serait problématique. Au 1.4.2022, il y avait encore 700 lits disponibles (50 arrivées/jour). Le canton a clairement la volonté de ne loger personne dans les abris PC.

Yannick Dupraz relève qu'il y a 20 ha de bureaux vides, à Genève.

Une des options de l'Hospice général est d'affecter un maximum de ces bureaux vides à l'accueil des réfugiés ukrainiens, avec une remise en état ensuite. Mais il faut pour cela que certaines capacités sanitaires puissent être garanties, conclut **le Maire**.

Sur une remarque de **Boris Aellen**, **le Maire** confirme que 200 à 300 personnes pourraient être accueillies dans une des halles de Palexpo.

Simona Korff demande si les salles communales pourraient être réquisitionnées.

Le Maire ne le pense pas. Les grandes communes ont mis des espaces à disposition (hébergement, lieux de vie). Meinier a, pour sa part, une affectation pour chacun de ses espaces (restaurant scolaire ou salle de gym, par exemple). Les particuliers qui hébergent des

réfugiés ukrainiens ne sont pas indemnisés pour le loyer (mais pour des charges éventuelles, comme le chauffage).

Denis Jotterand évoque l'article paru dans la Tribune de Genève, qui évoquait 5'000 enfants. Y a-t-il quelque chose de prévu en termes d'intercommunalité pour placer ces enfants dans les écoles, au cas où les communes d'Arve & Lac en accueilleraient certains ?

Coranda Pierrehumbert indique que cela poserait des questions sur les infrastructures scolaires, le parascolaire, les restaurants scolaires, les animations à côté. Le DIP gère de son côté tous les aspects relevant de l'instruction publique, y compris la répartition des enfants.

e) Agenda

Les élus ont reçu par e-mail l'invitation au repas / sortie des aînés du 5.5.2022 (délai de réponse au 13.4.2022).

4. Présentation des comptes 2021

Virginie Favre distribue les comptes de fonctionnement et les investissements 2021 pendant que **le Maire** la remercie chaleureusement pour son travail et ses documents, toujours de qualité. Pour des questions de lisibilité, les comptes sont présentés sous le format 6F 3N (6 fonctions 3 natures) et seront votés, lors de la prochaine séance, en 2F 2N.

Les nombreux commentaires rédigés par Virginie Favre devraient permettre à chacun de bien comprendre les comptes de la commune. La commission des Finances, **le Maire** ainsi que Virginie Favre sont à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Le Maire propose de passer en revue les rubriques les plus importantes des comptes de fonctionnement, puis les investissements 2021. Il souligne l'excellente tenue des comptes de la commune ; ils sont très clairs, présentent peu de dépassements et font ressortir le fait que les charges sont bien gérées et les autorités raisonnables dans leurs dépenses.

Les comptes de la FITIAP, de la FIM, du CSR et du GIPE seront prochainement transmis par e-mail, les trois premiers devant aussi être validés par le Conseil municipal.

À l'issue de cette présentation des comptes de fonctionnement, puis des investissements 2021, **le Maire** répète que la commission des Finances, lui-même ainsi que Virginie Favre sont à disposition pour répondre aux questions de tous.

Paola Sanz Velasco regrette de devoir partir à l'improviste en cours de séance pour des raisons personnelles. Une réunion avec l'association Communes-École étant prévue le 27.4.2022, elle pourra en dire plus la prochaine fois à ce sujet.

Coranda Pierrehumbert précise que Communes-École, qui est soutenue par les communes, permet de proposer des cours à des tarifs défiant toute concurrence. Jusqu'à présent, l'État subventionnait une partie du salaire de l'administratrice. Or cette subvention sera retirée à fin juin. De plus, deux membres de l'équipe administrative partiront à la retraite cet été. L'ACE a donc sollicité les communes. Les magistrats ont demandé une analyse plus fine du programme de Communes-École et proposé à l'ACE de commencer avec une augmentation de 5 % des tarifs des cours, ce qui compenserait en partie le manque à gagner. Et les communes ont réitéré leur

soutien à Communes-École et accepté de prendre en charge l'éventuel manque à gagner restant. Les magistrats attendent aussi de voir comment la nouvelle équipe gèrera Communes-École.

Départ de Paola Sanz Velasco.

5. Rapports des commissions

a) Finances (FIN)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 15 mars pour l'examen des comptes 2021 et a approuvé ces derniers.

En premier lieu, il adresse ses remerciements à Virginie Favre pour son excellent travail et ses explications toujours aussi claires et précises, ainsi que les membres de la commission et le Maire.

Bonne nouvelle. Avec un total des charges de Fr. 7'723'511.98 et un total des revenus de Fr. 8'065'211.50, les comptes 2021 présentent un résultat positif de Fr. 341'700.50.

Comme l'a expliqué le Maire, cet excédent découle d'un revenu d'impôts plus élevé que budgété, mais aussi d'une gestion attentive des dépenses, qui demeurent stables.

Le résultat positif enregistré est d'autant plus réjouissant que des amortissements complémentaires à hauteur de Fr. 532'527.34 ont été réalisés. La charge annuelle d'amortissement diminuera ainsi de Fr. 37'000 dès 2022.

Les dépassements budgétaires se montent à Fr. 67'000.-, dont Fr. 51'000.- à eux seuls sont engendrés par des lignes relatives aux impôts tels que les irrécouvrables ou les frais de perception et sur lesquels nous n'avons aucune compétence décisionnelle.

Concernant les investissements pour l'année 2021, le total se monte à Fr. 6'853'000.- et est constitué pour la plus grande partie des dépenses liées à l'école (Fr. 5'413'000.-). Les investissements nets s'élèvent à Fr. 6'361'000.-.

Le Maire rappelle aux présidents des différentes commissions de préparer leur rapport administratif pour le conseil de juin.

b) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

La commission s'est réunie jeudi 3 mars 2022, indique **Ania Schwab**. Les travaux de la commission avancent sur les points suivants :

- Projet de figurines à installer au bord de la route de Gy : le dessin de la figurine sera probablement réalisé par un membre de la commission avec la participation de sa fille, qui a la taille idéale. La silhouette sera ensuite découpée sur un panneau de bois aggloméré et peinte en collaboration avec La Rampe.
- La commission effectue des recherches pour la sortie ados qui aura lieu le samedi 3 septembre.
- Le repas que nous offrons aux enseignants est fixé au mardi 10 mai.
- Les promotions, le samedi 2 juillet, se passeront à nouveau de manière traditionnelle.
- Le Festival du film vert proposera une activité spéciale le 12 mai pour les classes de 6P et 7P (film en classe et balade organisée par l'association La Libellule).

c) **Cohésion sociale & Culture (COSC)**

Valérie Sella annonce que la commission s'est réunie deux fois, les 21 février et 29 mars.

- ☑ L'invitation pour la croisière-repas des aînés du 5 mai est partie. L'Exécutif et l'ensemble des conseillers sont cordialement invités à y participer. Le dress code sera cette année composé d'une petite touche de blanc.
- ☑ Avec la FIM et les utilisateurs du bâtiment collectif, la commission continue à travailler sur la préparation des 10 ans du centre du village qui aura lieu le samedi 21 mai 2022. **Valérie Sella** tient par ailleurs à saluer l'implication de la coordinatrice sociale Heidi Gusset, des habitants, des utilisateurs du bâtiment collectif ainsi que de l'école.
- ☑ L'atelier sur le thème des impôts pour les jeunes de 18 à 25 ans organisé par l'association Autonomia le 22 mars dernier s'est bien déroulé et a permis aux 4 participants présents (sur 7 inscrits) de poser leurs questions et de remplir leur déclaration d'impôts avec les animateurs. Un nouvel atelier sera proposé l'année prochaine vers le mois de février-mars.
- ☑ Des ateliers d'informatique destinés aux aînés auront lieu une fois par mois, le mardi, de 10h à 11h30 en mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre. Les dates précises restent à définir.
- ☑ Avec Coranda Pierrehumbert et Ania Schwab, nous avons assisté à l'assemblée générale du Club des aînés du 30 mars dernier à laquelle le président, Patrice Poelvert, nous avait cordialement invitées. Le comité du club a tenu à remercier l'Exécutif ainsi que l'ensemble du Conseil municipal pour leur soutien. Les finances du club sont saines. Le club se porte très bien et peut compter sur 166 membres actifs. Le club continue à proposer diverses activités dont les petits déjeuners, des marches, des repas, les jeudis récréatifs, des cours de gym-pilates et de yoga ainsi que des voyages. Deux nouvelles activités vont également être proposées avec une fréquence qui reste encore à définir : des cours de cuisine ainsi qu'un groupe de dissertation de lecture. En ce qui concerne le comité, il y a eu deux démissions. Celle de Christiane Boimond (comptable) et de Pierre Diserens (marches/repas).
- ☑ Les repas « Autour d'une table » proposés aux aînés et organisés par l'Imad au restaurant du Tilleul n'ont plus lieu depuis le début de la pandémie. Il n'y a pas de date de reprise prévue pour l'instant.
- ☑ En ce qui concerne les dons humanitaires, la commission a décidé d'allouer un montant de Fr. 1'500.- à la Chaîne du Bonheur pour un soutien à la situation d'urgence en Ukraine.
- ☑ Lors de la dernière séance de commission, Alexis Corthay et Florio Togni sont venus présenter leur association « Touvière De Rien » qui s'est créée suite à l'arrêt du Festival Amadeus. Leur but est de proposer des spectacles s'adressant à un public entre 70 et 80 personnes dans la ferme de la Touvière. Cette rencontre a permis une première prise de contact ainsi qu'une discussion quant à une éventuelle collaboration entre l'association et la commune. Ainsi, afin de soutenir cette nouvelle association, la commission a décidé de lui allouer une subvention de Fr. 1'000.- pour la saison 2023-2024.
- ☑ Et pour finir, la prochaine exposition organisée à la galerie proposera des photographies de Patrick Wütrich, notre ancien postier. Elle se tiendra du 5 au 8 mai.

d) **Développement durable, Environnement & Communication (DEC)**

Line Müller donne lecture de son rapport. La commission s'est réunie deux fois en plénière, le 8 mars et le 5 avril 2022.

- ☑ Suite à l'enquête du mois d'octobre, et à la présentation de novembre, il est apparu que la population était très concernée par le développement durable, et notamment par la

question de la biodiversité à Meinier. Un sous-groupe de la commission est en train d'organiser une soirée « biodiversité, nature au village » (cf. Meinier Infos) qui aura lieu le jeudi 28 avril à 19h. Elle comprendra en premier volet une présentation du projet communal de renouvellement du patrimoine arboré par Christian Meisser et, en seconde partie, une présentation de Marc Zwahlen sur les actions entreprises au niveau de la gestion des espaces communaux. Les présentations seront suivies par des ateliers pendant lesquels les personnes présentes pourront poser des questions, et un petit apéritif marquera la fin de la soirée. Tous les conseillers sont cordialement invités à participer à cette soirée.

- La commission continue de peaufiner l'Agenda 2030.

e) **Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)**

Christophe Berthelet indique que la commission s'est réunie le 21 février et le 22 mars.

- Tentes manifestations : nous allons commencer à remplacer les tentes usées. Nous avons commandé une tente de 3m/3 chez Edmond Baud. Les prochaines tentes seront mises au budget 2023.
- Poubelles vertes : des containers ont été installés dans les hameaux.
- Gardes ruraux : une rencontre entre les gardes et les agriculteurs de la région Seymaz a eu lieu à Jussy le 29 mars.
- Rapports des déchets GESDEC : Meinier se trouve dans le bas du classement (35^e) pour les déchets ménagers : 235 kg/habitant, un chiffre que l'État veut ramener à 170 kg/habitant sur le canton. Par contre, nous sommes 6^e pour le tri du verre et 1^{er} pour le PET.
- Places de parking au Carre d'Amont : suite au courrier de M. Widmer (OCT), il semble qu'aucune solution satisfaisante pour les habitants ne soit envisageable. En effet, installer une zone macaron, comme nous l'avions envisagé, paraît peu concevable du point de vue de l'État. Nous allons encore en discuter avec M. Widmer lors d'une prochaine rencontre.
- Plan gestion des eaux usées : les SIG font, sur 4 ans, un contrôle des conduites d'eaux usées. Un nouveau rapport est sorti avec des travaux à prévoir. Il y a quatre secteurs où il y aura des travaux pas trop onéreux (visiblement entre Fr. 50'000.- et Fr. 100'000.- chacun). Marc Jaquet nous rappelle que les travaux en dessous de Fr. 100'000.- sont remboursés directement l'année suivante à la commune par le FIA. Cependant, il y a un 5^e secteur qui, lui, est pour l'instant chiffré à plus de Fr. 460'000.- (remboursé par le FIA sur 40 ans). Il s'agit du secteur partant de la route de Meinier (descente Carre d'Amont) jusqu'à la Vy-la-Tour en passant en dessous du Domaine de la Touvière.
- Formation voirie : dans la continuité du contrat avec l'entreprise Microsol (pour la formation des employés de la voirie sur les techniques écologiques des espaces verts de la commune), et après s'être occupé des terrains du centre sportif en 2021, la collaboration a maintenant commencé pour le centre du village. Ils pratiquent des analyses de la sève des plantes, cherchant ce dont elles manquent, le but étant d'équilibrer ses nutriments afin que celle-ci résiste au mieux aux maladies qui pourraient l'attaquer.
- Anciens dépôts pompiers dans les hameaux : pour celui de Compois, il faut encore voir avec les voisins s'ils seraient intéressés à le reprendre. Concernant celui de Corsinge, nous envisageons de l'aménager avec une partie de bibliothèques de livres. La charpente de celui d'Essert est pourrie ; il faudrait le détruire et mettre à la place un support pour la boîte aux lettres de la poste et le panneau d'affichage officiel.

☑ Cimetière : le projet est toujours en cours d'élaboration. Nous reviendrons vers vous avec plus d'informations certainement lors d'un prochain rapport des commissions.

☑ Routes :

La commission a soulevé un problème suite au remplacement des ampoules (voir des lanternes) des lampadaires de la commune par les SIG ; il y a un souci de hauteur avec ceux du chemin des Champs-Nouveaux. En effet, ils sont tournés sur l'intérieur de la route à 2,8 m. Les camions de livraison (camion-citerne) n'arrivent plus à passer, car le chemin est étroit et ils cassent leurs rétroviseurs. Il y aura également un problème avec les engins agricoles.

Les travaux SIG de la route de Gy sont enfin terminés. Ainsi que les travaux de surélévation des arrêts de bus.

Les travaux de la précampagne du phonoabsorbant suivront. Il s'agit principalement de remplacer certaines bordures de trottoir avant la pose du phonoabsorbant qui est prévue pour cet été. Nous leur avons souligné que ce serait préférable de faire ces travaux en août par rapport au trafic agricole pendant les moissons en juillet.

Les travaux pour l'entubage des collecteurs d'égout de la route de Gy ont démarré.

☑ Bâtiments :

Salle de gym : les travaux pour stopper les infiltrations autour des piliers de l'esplanade ont été effectués. Les travaux pour le remplacement du sol de la salle de gym se feront à partir du 13 juin 2022 et se termineront le 15 août 2022.

Local des pompiers : la fissure dans le sol du réfectoire des pompiers s'agrandit de plus en plus.

f) **Manifestations, Sport & Événements (MASE)**

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport. La commission s'est réunie deux fois et a traité les sujets suivants :

☑ La soirée communale & les Mérites meynites qui, pour rappel, aura lieu le 12 avril à 19h. à la salle communale. Durant cette soirée, et pour remplacer les couronnes des Rois qui sont traditionnellement proposées lors des vœux du Maire, la commission a décidé de conserver le rituel de l'Épiphanie en incorporant deux fèves lapins dans des couronnes de Pâques confectionnées par BISA. Les gagnants recevront un bon d'achat de pépites meynites.

☑ L'organisation du 1^{er} août suit son cours. 100 bols blancs à pois bruns ont été commandés auprès de la fondation Saint Hubert.

☑ La commission commence à étudier la future sortie du conseil avec les conjoints.

6. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) **Groupement du CSR** (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos indique que le groupement s'est réuni le 3.3.2022. La rampe de skate est en place, une haie a été (ou va être) plantée, et un panneau avec des consignes de sécurité sera posé, si cela n'a pas déjà été fait, par le service technique de la commune. La DR (demande de renseignements) a été enregistrée par l'État fin janvier et est à l'étude au service de l'urbanisme. Les clubs sportifs (notamment le tennis et le foot) ont demandé à pouvoir utiliser la salle des sociétés de Rouelbeau même en l'absence de Paulo. Cela nécessite

quelques adaptations et étude des implications (alarmes, potentiel déplacement des portes afin d'accéder aux W.-C., etc.).

Les comptes 2021 ont été examinés et approuvés.

Le tennis club a fait part d'un souci au niveau de l'éclairage actuel. Dans l'attente des résultats de la DR, des offres seront demandées pour étudier des solutions provisoires afin d'améliorer l'éclairage.

L'USM a demandé à organiser deux semaines de camp d'entraînement à Rouelbeau (2^e et 3^e semaines de juillet). L'autorisation a été accordée. Il s'agit d'un coup d'essai. L'USM étoffe son offre et verra si celle-ci a du succès auprès des enfants nés entre 2013 et 2009.

b) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Le Maire évoque les discussions, assez avancées entre les quatre communes, pour agrandir la crèche, ce qui impliquerait de déplacer le jardin d'enfants de Meinier à Jussy et de mutualiser ces deux jardins d'enfants pour permettre la création de 12 places de crèche supplémentaires à Meinier. L'opération serait financièrement tout à fait jouable et, en termes d'infrastructures, il n'y aurait quasiment pas de travaux complémentaires à réaliser. De plus, elle répondrait à un énorme besoin en places de crèche, en particulier pour Meinier et Gy et, dans une moindre mesure, pour Jussy et Presinge.

Les deux jardins d'enfants, qui proposent un mode de garde restreint (socialisation des enfants à la demi-journée), ne sont pas pleins. Rassembler ces deux structures au même endroit permettrait, en sus, de développer des plages horaires à Jussy et de répondre aux besoins des parents. Le jardin d'enfants serait ainsi plus efficient en termes d'ouvertures et la crèche répondrait aux besoins des quatre communes en termes de places supplémentaires qui pourraient être proposées à leurs habitants.

Meinier pourrait tout à fait intégrer ce projet dans ses finances communales et proposer, pour la rentrée 2023, entre 4 et 6 places supplémentaires aux Meynites. Ce dossier sera évoqué mercredi avec la commission EJC. La commune bénéficierait, les deux premières années, de subventions fédérales, ainsi que du FI (Fonds intercommunal) pour chaque place de crèche créée.

Le Maire remercie Nicolas Baltassat pour sa participation à la séance du conseil du GIPE.

Sur une question de **Yannick Dupraz** par rapport aux besoins des parents, **le Maire** indique que des parents auraient voulu inscrire leur enfant à la crèche et ont dû les mettre au jardin d'enfants. La mutualisation des deux jardins d'enfants existe déjà en partie, puisque la direction est la même et que les enfants fréquentent l'un ou l'autre non pas pour des raisons géographiques, mais d'horaires d'ouvertures. Et vu le nombre d'inscrits en liste d'attente, les parents devraient être très contents.

c) FIM

La séance du 5.4.2022 a été principalement consacrée à une présentation par le bureau d'architecte de l'avancement du projet route de Gy 28, annonce **Enrico Castelli**. En premier lieu, comme déjà évoqué par le Maire lors d'une précédente séance du conseil, il convient de relever l'esprit ouvert et constructif des architectes qui tiennent compte des remarques et suggestions formulées par la Fondation.

Depuis l'exposition publique l'automne dernier, 5 réunions se sont tenues entre novembre 2021 et mars 2022 entre le bureau d'architecte et la commission de pilotage qui

a été constituée par la Fondation. Les points suivants ont été notamment travaillés et optimisés par rapport au projet initial du concours :

- La conformité du projet à la Loi sur les constructions et installations ;
- La surface des appartements ;
- L'entrée du parking souterrain ;
- La disposition de l'écopoint ;
- La volumétrie des bâtiments ;
- La gestion des accès pompiers.

Par ailleurs, les comptes 2021 ont été également étudiés et approuvés. Ils présentent un résultat positif de Fr. 554'620.04. La part du bénéfice reversée à la commune s'élève à Fr. 50'000.

Revenant sur les questions qui lui ont été posées lors de la dernière séance du conseil, **Enrico Castelli** indique que la commission des travaux se penchera sur les questions d'éclairage au centre du village afin de déterminer les mesures qui pourraient être prises. Il est à relever que la commune a, de son côté, entrepris des efforts massifs pour revoir ses éclairages publics ; la FIM doit aussi faire sa part. Pour l'heure, des bornes de recharge pour les voitures électriques ne sont pas prévues pour les privés. Les travaux d'éclairage du parking du Chat sont terminés. Concernant la gestion des locataires, les propos déjà tenus ont été réitérés : il n'y a pas de velléité de mettre les locataires dehors avec des hausses de loyer massives.

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport concernant la séance du 2.2.2022.

Au niveau financier, la stratégie quant à la gestion de la dette de la Fondation est enfin achevée. À ce propos, eu égard à la remontée des taux notamment liée à la guerre en Ukraine, les opérations bancaires ont été finalisées ces jours et un emprunt global pour un montant de Fr. 22'340'000 a été fixé à 1.5 % sur 20 ans.

Concernant le concept énergétique, il convient de relever que la Fondation souhaite s'assurer que les risques financiers quant à ce développement ne lui incombent pas. Elle souhaite dès lors le soutien de l'État dans ce projet. À cet effet, une demande de garantie pour une éventuelle perte économique et une demande de subventionnement du prix de l'énergie ont été formulées auprès de l'OCEN.

Au niveau juridique, suite à la remise en cause par le Service des affaires communales (SAFCO) du principe de rémunération des communes sur le bénéfice de la Fondation tel que défini dans les nouveaux statuts, les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive doivent rediscuter de la formulation des statuts de la Fondation. Les communes se sont réunies sur le sujet et en parallèle poursuivent leurs travaux tant sur les nouveaux statuts que sur la convention d'objectifs.

Au niveau des événements, comme cela a déjà été communiqué, il convient de rappeler la date du jeudi 23 juin 2022 pour fêter les 25 ans de la Fondation.

Coranda Pierrehumbert rappelle qu'une autre séance a eu lieu le 23.3.2022. **Enrico Castelli** n'a pas encore reçu le PV. Mais un e-mail a été envoyé à la Fondation par rapport à l'entretien de la rampe d'accès à la caserne. D'autre part, la fissure du local des pompiers s'agrandit encore. Ces informations ont été relayées à la FITIAP.

Le Maire précise que la problématique de la fissure doit être résolue par la Commune. Le bureau d'ingénieur a été contacté ; il semblerait que le problème relève plutôt de l'architecte. La commune a obtenu les coordonnées d'un ingénieur civil.

Cette question sera évoquée lors de la prochaine séance de la BARA, confirme **Christophe Berthelet**.

e) **Fanfare**

La fanfare a tenu son Assemblée générale aujourd'hui 7 avril 2022, annonce **Enrico Castelli**. Les différents rapports tels que prévus par les statuts, les comptes 2021 et le budget 2022 ont été présentés et approuvés.

Comme déjà annoncé, la fête du 50^e anniversaire de la fanfare aura lieu le samedi 17 septembre 2022. Le programme sera composé d'une marche gourmande avec dégustation de produits du terroir genevois lors d'une balade de 8 à 10 km, de concerts de sociétés amies tout au long de la journée et d'une soirée avec un bal animé par un groupe professionnel. La restauration se fera sous la forme de food-trucks et des jeux seront proposés pour les familles durant la journée.

Enfin, la fanfare a réceptionné ses nouveaux costumes et ces derniers devraient déjà être visibles lors du concert annuel du 14 mai 2022. La fanfare remercie la commune pour son soutien, puisqu'il s'agit de notre « cadeau » pour le 50^e anniversaire voté dans le budget 2020.

f) **Communes-École**

Cf. point 4 du présent procès-verbal.

g) **Pompiers**

Sylvie Barbat indique que les pompiers ont tenu leur assemblée générale le 7 mars, lors de laquelle les divers rapports ont été présentés.

Après 22 ans de bons et loyaux services, le Sergent Major Denis Mégevand a laissé sa place au Sergent Major Yann Zamofing.

Les casques F1 (feux urbains) seront livrés en juin.

7. Divers

a) **Rampe de skate**

Boris Aellen relaye les retours des usagers du CSR. Beaucoup de gens sont contents, d'autres surpris de voir que la rampe est interdite aux trottinettes. S'agit-il des trottinettes tous types, ou seulement freestyle ? Il serait peut-être bon de le spécifier sur la pancarte, ainsi que les raisons de cette interdiction.

José Burgos fera remonter cette remarque au CSR.

Simona Korff pense qu'il serait bien d'autoriser les trottinettes, vu l'engouement actuel des jeunes de la commune pour les trottinettes freestyle, et sachant que les modules pour les trottinettes sont généralement en bois.

b) **Revêtement route de Gy**

La commune a-t-elle des précisions sur les choix des revêtements ? demande **Boris Aellen**. Car l'idée de créer des bandes de couleur avait été évoquée avec M. Widmer (OCT).

Coranda Pierrehumbert rappelle qu'il y avait deux choses : la possibilité de faire des modifications ou améliorations en parallèle avec la transformation du quartier de la Poste, et les propos tenus par M. Widmer devant le Conseil municipal. L'Exécutif lui enverra un courrier afin de confirmer ce qu'il serait possible ou pas de faire dans le cadre du renouvellement du phonoabsorbant (faisabilité d'enrobés en couleur, impacts, coûts, etc.).

Le Maire rappelle que la route de Gy passera bientôt à 30 km/h.

c) **Panneau sur la route de Thonon**

Boris Aellen remarque l'énorme panneau qui a été posé juste avant le giratoire de la Pallanterie et qui défigure le paysage.

S'agissant du territoire de Collonge-Bellerive, rien n'empêche les Meinites d'écrire à cette commune, rappelle **Coranda Pierrehumbert**.

d) **Aménagements de bus pour le CO Bois-Caran**

Simona Korff demande si un aménagement de bus est prévu pour emmener, l'année prochaine, les enfants de Meinier à Bois-Caran.

Virginie Favre indique que les passagers doivent changer de bus à la Capite ou à Vésenz.

L'APEM (Association des parents d'élèves de Meinier) devait transmettre les éventuels courriers à la Commune, qui n'a reçu aucune sollicitation des parents, conclut **le Maire**.

Plus personne ne demandant la parole, **la Présidente** lève la séance à 22h50.

Prochaine séance du Conseil Municipal : **jeudi 12 mai 2022 à 20h15**

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente
du Conseil Municipal

.....

David-Peter Le

.....

Valérie Sella